



## Condition générales de vente AIR SYSTÈME v6

35 rue du pré la reine

63100 Clermont Ferrand

tel: 04 73 25 20 00

Email: [airsysteme@free.fr](mailto:airsysteme@free.fr)

site: [www.airsysteme.fr](http://www.airsysteme.fr)

Installateur DAIKIN depuis 2003

**Sauf conventions spéciales et écrites, toute commande emporte de plein droit, de la part de l'acheteur, son adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente.**

### 1-Responsabilité , installation , garantie

*La pompe à chaleur DAIKIN est garantie 2 ans pour les pièces ,extension possible 10 ans total sous réserve de contrat entretien DAIKIN et 2 ans pour la main-d'œuvre..*

*Le panneau solaire et le ballon sont garantis selon la préconisation du fabricant pour le matériel et 1 an pour la main-d'œuvre sous réserve d'une installation par une station possédant un agrément Qualisol. Les appareils de climatisation DAIKIN sont garantis selon la préconisation du constructeur 2 ans pour les pièces et 2 ans pour la main-d'œuvre, consultable sur le site internet de chaque fabricant, rubrique garantie . Ces garanties s'appliquent au bon fonctionnement et au remplacement des pièces défectueuses, à l'exclusion des dommages générés par une utilisation non conforme à la notice qui accompagne la marchandise. Ou de degat causé par la foudre et autre problème lié au réseau électricité ENEDIS , EDF et autre fournisseur d'Energie .*

*L'acheteur bénéficie en outre de la garantie légale en matière de vices cachés, il appartient au client de faire parvenir le ou les appareils, qu'il juge défectueux, au siège de la société.*

*Toute demande autre que l'accord du bon de commande ou devis ,fera l'objet d'une facture supplémentaire*

*Un désembouage sur plancher ou radiateur fait avec une centrale de désembouage est exclut du devis et ne fait pas parti de la prestation*

*"installation de pompe a chaleur" sauf si, il est mentionné sur le devis ou Bon de commande "prestation désembouage avec centrale de désembouage inclus"*

*En aucun cas notre société ne pourra être tenue responsable d'une panne due a une société exterieure (ex EDF ou autre ), en cas d'intervention de notre société celle-ci vous sera facturée.*

### 2. réserve de propriété

*Jusqu'au règlement définitif de leur prix, les articles faisant l'objet du présent contrat demeurent la propriété de Air Système.*

*Air Système se réserve le droit de modifier les appareils pour des raisons d'évolution technologique ou de fabrication, sans avoir à en avertir les clients au préalable et sans que ceux-ci puissent s'en prévaloir, sans modification substantielle du produit.*

### 3. Modalités de paiement

*Le client paie 30% du prix d'achat le 10 ème jour suivant la commande, sauf à y renoncer pendant le délai légal.*

*Le solde sera payé le jour de la livraison. En cas de non paiement à la date convenue, il sera dû un intérêt de retard égal au taux d'intérêt légal majoré de 2%.*

*Aucune modification des coordonnées de la commande ne sera admise après signature du contrat, de même qu'il ne sera pas tenu compte d'un éventuel arrangement verbal.*

### 4. Livraison

*Le délai de livraison indiqué est le délai maximum sauf cas de force majeure (grève, trouble civil, catastrophe naturelle, rupture de composants ... etc.).*

*Aucune modification des coordonnées de la commande ne sera admise après signature du contrat, de même qu'il ne sera pas tenu compte d'un éventuel arrangement verbal. En général, toute modification ou dérogation aux conditions générales devra être écrite.*

*Bien entendu, au cas où, par extraordinaire dérogation à l'article 5, Air Système acceptait les modifications à l'initiative du client postérieurement à la commande, le délai de livraison pourra être augmenté sans possibilité de résolution du contrat aux torts de la société. A défaut d'acceptation de cette clause, le client sera livré à la date convenue de sa commande initiale.*

### 5. En cas de non conformité ou de défectuosité de marchandises et si la livraison est intervenue par l'intermédiaire d'un transporteur, le client doit notifier de suite sur le bordereau de livraison les remarques ou dommages et les faire contresigner par le livreur, la confirmation des réserves doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au transporteur dans les trois jours ouvrables suivant la réception des marchandises et reprendra les mentions portées sur le récépissé de livraison. A défaut de respecter ses obligations, le client perdra tous ses droits de recours à l'encontre du transporteur et Air Système ne pourra être appelé à se substituer à la responsabilité de celui-ci. En cas de livraison par les camions de Air Système, les réserves doivent être portées sur le double du bon de livraison à remettre au chauffeur. En toute hypothèse, toutes réclamations concernant les quantités ou la qualité doivent être parvenues à Air Système dans les 3 jours suivants la réception, en recommandé avec accusé de réception. *Aucun retour de marchandises ne sera accepté sauf accord préalable de Air Système. Air Système se réserve, en cas de non-conformité de réparer la marchandise dans un délai raisonnable à compter de la date d'envoi du courrier recommandé avec accusé de réception.* *Dans ce délai, l'acheteur ne pourra pas rompre le contrat, demander une diminution de prix ou des dommages financiers à titre de préjudice. D'une manière générale, postérieurement à l'expiration du délai de rétractation prévu par la loi, l'annulation du contrat n'est admissible qu'avant la livraison, en accord express avec Air Système et après versement par le client d'un débit de 30% du prix d'achat.*

### 6 . Tarif SAV et dépannage au 1er janvier 2022 ( tarif évolutif selon les couts des produits , de la MO et tout autres produit qui rentre dans le calcul du prix )

*Main d'œuvre 80€ HT*

*Déplacement :50€ HT inférieure à 25 km , au delà de 25 KM 2 € du KM*

*pièce détaché selon tarif fabricant*

*Sera facturé comme prestation annexe , tout ce qui n'est pas inclus sur le bon de commande ou devis*



**AIR SYSTÈME au Capital de 8 000€ ,TVA Intracommunautaire FR40491757191**

**35 rue du pré la reine 63100 Clermont FD**

**Siret 491 757 191 000 29 ,RCS de Clermont Ferrand APE 4322B , QUALIPAC N° 38446**

**n° Agrément préfectoral pour la manipulation des fluides frigorigènes n° 63100**

**Responsabilité civil , décenal et Multirisque PRO BPCE iard 163142101 D 001**

**Attestation de capacité frigorifique délivré par BUREAU VERITAS Certification N°147795-R1**

**En cas de réclamation : médiateur de la consommation CM2C 49 Rue de Ponthieu 75008 PARIS tel 01 89 47 00 14 site internet [www.cm2c.net](http://www.cm2c.net)**

